

DEPARTEMENT DE L'AIN =oOo= <u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil Municipal 19 En exercice 19 Prenant part à la délibération 13 <u>Date de la convocation</u> 19/10/2023 <u>Date d'affichage</u> 19/10/2023	EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHALAMONT Séance du 23 octobre 2023 L'an deux mille vingt-trois et le 23 octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Séverine MENAND, Sonia DEBIAS-SAID, Rachel SOCCOL, Claude AMASSE, Sandrine RUETTE, Sébastien JACQUET, Valentin TISSOT. Absents excusés : Stéphane MERIEUX, Florence CHAMBARD, Claire PICARD-LEROUX, Lorène GUILLET. Absents : Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD Madame MENAND Séverine a été élue secrétaire de la séance.
--	---

1_MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES DE LA PLACE DU MARCHÉ ET LES RUES ADJACENTES

Monsieur Thierry JOLIVET, maire-adjoint délégué à la voirie et aux réseaux rappelle qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée en procédure adaptée.

Un avis de publicité a été envoyé pour publication dans l'édition papier de la voix de l'Ain, le 31/07/2023 pour une parution le 04/08/2023.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : lavoixdelain.fr/marches-publics le 04/08/2023.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 15 septembre 2023 à 12h00.

4 plis ont été remis dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 50% :	50/100
Note sur 50 points = (Pmin / Poffre) x 50	
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : ☐ Equipe dédiée au projet (compétences et références) - 5 pts ☐ Planning prévisionnel et cohérence par rapport aux contraintes de délai - 5 pts	50/100

☐ Appropriation des contraintes propres au site et de la problématique du projet, propositions et compréhension – 15 pts. ☐ Méthodologie et organisation en phase études (AVP / PRO / ACT, missions complémentaires), incluant les modalités d'échange avec la maîtrise d'ouvrage - 15 pts ☐ Méthodologie et organisation en phase travaux (VISA / DET / AOR / ACT essais préalables), incluant la prise en compte des enjeux environnementaux - 10 pts	
--	--

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociation établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, décide d'attribuer le marché au Cabinet MONTMASSON pour un montant de 59 961,80 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférent.

D'ici la fin de l'année, les marchés de travaux devraient être lancés.

2_RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 EAU POTABLE 2022

Rapporteur : Monsieur Thierry JOLIVET, maire-adjoint délégué à la voirie et aux réseaux et à la forêt

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'un rapport sur l'eau.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2022
- Décide de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rendement concernant l'eau potable a baissé et nous rechercherons à l'améliorer. Les compteurs de sectorisation devraient être en fonctionnement et aider à la recherche de fuites.

3_ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « POTEAUX INCENDIE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nos poteaux incendie ont été vérifiés le 17 mars 2022. Une vérification est nécessaire tous les 3 ans. Le service de prestation de service de la communauté de communes était alors gratuit. Il est aujourd'hui payant pour 19 €/poteau, et à condition d'adhérer au service commun. 69 poteaux sont concernés.

Monsieur Thierry JOLIVET, maire-adjoint délégué à la voirie et aux réseaux et à la forêt, propose d'adhérer à ce service commun de vérification des poteaux incendie à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'ensemble du parc sera contrôlé par cycle triennal incompressible. Nous adhérerons donc en cours de 1^{er} cycle (2023-2025). La facturation est établie en une seule fois par cycle en cours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'adhésion de la commune au service poteaux incendie de la communauté de communes

4_COUPE DE BOIS 2024

Rapporteur : Monsieur Thierry JOLIVET, maire-adjoint délégué à la voirie et aux réseaux et à la forêt

Suite à la lecture de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assoir en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier, route de Pizay, le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)
1	Irrégulière	47	1,9	2023	2027	ONF – Retard d'exploitation
2	Irrégulière	47	1,9	2023	2027	ONF – Retard d'exploitation

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

5_TRAVAUX MODIFICATIFS POUR LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Benjamin LLOBET, adjoint délégué à l'enfance et la jeunesse

Dans le cadre du projet de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire, il a été attribué 18 lots de prestations pour un montant de 2 598 368,27 € H.T.

Le lot n°1 terrassement a d'ores et déjà été attribué par délibération du 14 juin 2021.

Il est terminé. Des travaux n'ont pas été réalisés et régularisés via le Décompte Général Définitif (- 5 330 € H.T.)

Par délibération du 11 octobre 2021, les lots n°2 à 17 ont été alloués.

D'ores et déjà 81 769,79 € H.T. (+3,14%) d'avenants ont été validés.

Il convient aujourd'hui de valider 10 220,92 € H.T. de travaux modificatifs :

- Lot 4 avenant n°3 de – 4 326,69 €
- Lot 7 avenant n°3 et 4 de 263,21 € et 2 992 € soit 3 255,21 €
- Lot 10 avenant n°3 de 2 551,55 €
- Lot 12 avenant n°1 de 6 114,85 €
- Lot 14 avenant n°4 de 2 626 €

Lot	Entreprise titulaire	Montant HT	Avenant H.T. à intervenir	Total HT	Total TTC
1 – terrassement (régularisation au DGD)	SOCATRA	73 628,42		73 628,42	88 354,10
2 - désamiantage	SFTP	25 832,69		25 832,69	30 999,23
3- démolition - gros œuvre - installation de chantier	TABOURET	515 571,54		515 571,54	618 685,85
4 – superstructure bois – plafond bois-couverture métallique	NUGUES Sous-traitant : TB BOIS Sous-traitant AN PACHECO Sous-traitant BOURGOGNE CHARPENTE Sous-traitant POSE RHONE ALPES Sous-traitant SOBRAPI Sous-traitant TOUCH2BOIS TOTAL	507 395,59 16 525,50 5 267,00 57 067,22 5 200,00 6 155,00 10 465,00 608 075,31	- 4 326,69	503 068,90 16 525,50 5 267,00 57 067,22 5 200,00 6 155,00 10 465,00 603 748,62	623 822,62 16 525,50 5 267,00 57 067,22 5 200,00 6 155,00 10 465,00 724 502,34
5 – étanchéité EPDM et enterrée	DERIN	49 368,00		49 368,00	59 241,60
6 – revêtement de façade – vêtture	RAE	17 629,15		17 629,15	21 154,98
7 – menuiseries extérieures – occultation – mur rideau - Option store intérieur	MONTBARBON	195 445,37	+ 3 255,21	198 700,58	238 440,70
8 – serrurerie –verrière polycarbonate	MSR	119 534,20		119 534,20	143 441,04
9 – doublage isolation	GPR	154 758,44		154 758,44	185 710,13
10 – menuiseries intérieures	CHEVILLON	93 621,10	+ 2 551,55	96 172,65	115 407,18
11 – carrelage –faïence	AIN CARRELAGE Sous-traitant : France GOLD CARRELAGE TOTAL	107 400,48 2 599,52 110 000,00		107 400,48 2 599,52 110 000,00	129 400,48 2 599,52 132 000,00
12 – sol souple	PEROTTO	35 337,54	+ 6 114,85	41 452,39	49 742,87
13 – électricité courants forts – courants faibles	MARGUIN AREVAS TOTAL	80 592,76 76 958,65 157 551,41		80 592,76 76 958,65 157 551,41	96 711,31 92 350,35 189 061,69

14 – chauffage –ventilation – Plomberie –Sanitaire	JUILLARD CHAUFFAGE Sous-traitant FABELEC TOTAL	209 150,48 10 585,00 219 735,48	+ 2 626,00	211 776,48 10 585,00 222 361,48	256 248,78 10 585,00 266 833,78
15 – équipements de cuisine	JOSEPH	72 500,00		72 500,00	87 000,00
16 – Ascenseur	ATTOLLO/ASCENSEUR	34 800,00		34 800,00	41 760,00
17 – VRD – Aménagement extérieur	SOCATRA Sous-traitant : ATRIUM Sous-traitant : MENAND Sous-traitant : BUGY ESPACES VERTS TOTAL	146 988,85 12 395,00 8 200,00 23 835,00 191 418,85		146 988,85 12 395,00 8 200,00 23 835,00 191 418,85	185 272,62 12 395,00 8 200,00 23 835,00 229 702,62
TOTAL		2 674 807,50	+ 10 220,92	2 685 028,42	3 222 034,11

En bleu, les modifications apportées par avenants suite à ce conseil municipal.

Pour mémoire, financement de ces travaux mais également des études afférentes :

Région 1^{ère} tranche – 96 661 €

Bonus-région - 100 000 €

Région - 2^{ème} tranche – 245 000 €

Département - 1^{ère} tranche – 150 000 €

Département 2^{ème} tranche – 150 000 €

Département subvention bois 16 752 €

DETR 2021 – 269 504 €

sous-total subventions publiques 1 027 917 €

vente de certificats d'énergie (lots 7 et 14) – non connu

6_MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE A LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Sonia DEBIAS-SAID, adjointe déléguée à la culture et la communication

La commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire pour sa médiathèque. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes.

Objectifs du poste à la médiathèque (sur 9 mois) :

- Organiser une réflexion concertée pour la réorganisation du service et un nouveau mode de fonctionnement de la médiathèque
- Réfléchir au recrutement de jeunes bénévoles.
- Créer des comités de lecture pour la mise en place de la veille documentaire (enfants, adolescents, adultes)
- Participer à l'amélioration de la mise en valeur des documents, notamment dans la zone adulte : optimisation du classement, de la signalétique et du site internet.
- Mise en place d'outils de sondage pour mieux cibler les offres et la satisfaction des différents publics.
- Aide à l'installation d'offres numériques pour le public.

La rémunération est en grande partie à la charge de l'Etat. Reste environ 500 €/mois à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2024.
- d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation pour la prise en charge de frais d'alimentation.
- de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2024

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} JANVIER 2024

Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Service Administratif		
Secrétaire de mairie ou Directeur Général des Services	1	Adjoint administratif 1 ^{er} cl. et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou des attachés
Agent d'accueil à l'état civil	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs
Comptabilité-Ressources humaines	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs, et/ou des rédacteurs

Urbanisme-Accueil – gestion de l’eau	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs,
Service Technique		
Agents techniques polyvalents	7	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (dont 8h d’ASVP)
Entretien des locaux	1	Cadre d’emplois des adjoints techniques
<u>Fonctions d’ATSEM</u>	1	Cadre d’emplois des adjoints techniques
Service médico-social		
ATSEM	3	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Technique		
Entretien des locaux <i>(ménage mairie)</i>	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 12 H /semaine
Service culturel		
Emploi au sein de la médiathèque	1	Cadre d’emplois des adjoints du patrimoine 21 H /semaine
	1	Emploi CIVIS de 24h à 35h/semaine

7_MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA DEFINITION DES ZONES D’ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR)

Monique LAURENT, adjointe au maire en charge de l’urbanisme et de l’aménagement, expose au Conseil municipal que les dispositions de l’article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables, après concertation du public selon des modalités qu’elles déterminent librement.

Elle rappelle l’intérêt de mettre en œuvre cette concertation, après élaboration par les commissions municipales concernées de propositions de zones d’accélération pour la commune de Chalamont.

Les modalités suivantes pourraient être adoptées pour la concertation du public :

- Information sur les panneaux d'affichage municipaux,
- Mise à disposition du public pendant un mois à l'accueil de la mairie, et sur le site Internet de la mairie, des propositions de la municipalité pour des zones d'accélération sur le territoire de la commune,
- Ouverture d'un registre en mairie pendant un mois pour recueillir les observations de la population.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, **à l'unanimité** des membres présents, décide que la concertation du public pour la définition de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur la commune, se déroulera selon les modalités suivantes :

- Information sur les panneaux d'affichage municipaux,
- Mise à disposition du public pendant un mois à l'accueil de la mairie, et sur le site Internet de la mairie, des propositions de la municipalité pour des zones d'accélération sur le territoire de la commune,
- Ouverture d'un registre en mairie pendant un mois pour recueillir les observations de la population.

8_CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE PARC DES ERABLES

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

La procédure de rétrocession des espaces communs du lotissement Le Parc des Érables (espaces verts et voirie) au profit de la Commune est en cours, que ces espaces communs sont actuellement la propriété de l'Association syndicale des propriétaires dudit lotissement. Les contrôles préalables des branchements des 7 lots aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été effectués et qu'ils sont tous conformes à l'exception d'un seul lot qui est en cours de vente ;

Il convient maintenant que l'assemblée l'autorise à signer l'acte authentique de transfert de propriété à intervenir entre l'Association syndicale du lotissement et la Commune de Chalamont.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

- approuve la cession gratuite au profit de la Commune de Chalamont des parcelles cadastrées section D n° 541 et 542 d'une surface totale de 13a26ca, appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Parc des Erables, qui constituent l'emprise des espaces communs du lotissement (espaces verts et voirie) lesquels sont déjà entretenus par la Commune.
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint – à signer l'acte authentique à intervenir entre l'Association syndicale du lotissement Le Parc des Erables et la Commune de Chalamont pour entériner le transfert de propriété, ainsi que tous documents utiles pour mener à bien ce dossier.



9 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET DE CESSIION DE FOND DE COMMERCE

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de France Domaine.

DIA 2023V0022 : Local professionnel de 7 408 m² situé « Le petit étang » (B 622, 626 et 643) pour un montant de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, dit ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces biens

INFORMATIONS

Urbanisme -aménagement

Dans l'OAP de la Bourdonnière, le projet de résidence sénior a évolué. Il est maintenant prévu la construction de 12 chambres et 5 logements.

Fin du test d'aménagement des places de stationnement sur la place du marché. Les barrières avaient été déplacées. Les gendarmes sont intervenus pour non-respect de l'arrêté municipal. Il a été mis fin au test au bout de 15 jours au lieu des 3 semaines initialement prévues.

Economie :

Une personne souhaite installer une cave à whisky et recherche un local.

Inauguration le 11 novembre de la nouvelle brocante et du nouveau magasin de vêtements route de Bourg. Ils seront ouverts les samedi.

Le repreneur de l'Estragon semble faire faux bond. Le propriétaire va le mettre en demeure d'ouvrir sous un mois et de payer les loyers.

Malgré les recherches de notre prestataire (+ de 200 contacts), aucun médecin n'a proposé de s'installer sur la commune à ce jour.

Personnel communal :

Mme Coralie Michon Barbet quitte ses fonctions le 20 novembre. Un recrutement sera donc prochainement effectué.

Les services techniques seront prochainement équipés d'un véhicule électrique.

Eau :

La commune envisage d'adhérer au syndicat des eaux de Villette-Priay tout comme les communes de Châtillon la Palud et Saint Maurice de Remens. Un état des lieux a été réalisé par le cabinet Verdi et les 5 communes ont rencontré la préfecture la semaine dernière. Leur avis est favorable pour une création au 1^{er} janvier 2024. Toutes les communes devront délibérer ainsi que le syndicat pour accepter cette extension. Le planning étant serré, il doit être programmé un conseil municipal exceptionnel : ce sera le 9 novembre à 19h.

Chloration au puit de Gevrieux : le projet est en cours. Il sera lancé un groupement de commande avec Châtillon la Palud. Le montant des travaux serait d'environ 100 000 €.

Surpresseur « Les Violettes » : des essais de pression se dérouleront pendant 3 jours.

Culture – communication :

Des livres de la médiathèque ne sont pas rendus et les personnes ont déménagé. Il conviendrait de revoir le règlement intérieur.

Conseil municipal jeunes : 7 candidatures ont été reçues : 3 filles et 4 garçons. 5 sont en CM2, 1 en CM1 et 1 en 6^{ème}. Les élections se dérouleront le 11 novembre de 9h à 10h30.

Sport-associations

Le restaurant scolaire a eu son assemblée générale. Ils ont remercié la commune pour les 6 000 € de subventions perçus en plus de la somme habituelle. Un nouveau bureau a été élu. Son président : M. Jonathan Kaniewsky.

Plus de 200 enfants sont reçus quotidiennement. L'association a adhéré à Qualitéo pour gérer le cuisinier, le prix des repas a alors dû être augmenté de 40 cts malgré la subvention communale.

Travaux

Les logements communaux au 74 rue du stade sont, malgré les travaux d'isolation par l'extérieur réalisés, toujours placés en catégorie G et F au diagnostic énergétique. De ce fait, pour l'un, lorsque le locataire actuel sera parti, le logement ne pourra être reloué sans d'autres travaux de rénovation énergétique. Les deux ne peuvent plus faire l'objet de révision de prix. Par ailleurs, ce bâtiment est chauffé au fuel, sans individualisation des logements. Il est impératif que les locataires soient responsables de leur consommation d'énergie et payent en conséquence.

Défense

M. Amasse a été contacté par une personne férue d'histoire. Le 2 septembre 2024, il souhaiterait que la commune rende hommage aux 80 ans de la libération de Chalamont. Dans ce cadre, une plaque commémorative pourrait être posée pour rendre hommage aux 3 américains décédés. Celle-ci pourrait être posée vers la fontaine, là où une est déjà installée.

Social

Repas du CCAS le 14 décembre.

Le Maire
Bruno CHARVIEUX

Le secrétaire de séance
Séverine MENAND